



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 27 juin 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	25

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

29/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - RANC Sylvie – LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean Louis - CUP Christine - GARREL Régine - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à MALEN Serge.
M. CACELLI Alex a donné procuration à COSTE Josiane.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
M. GUINTRAND Tamara a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
Mme PLAZA-PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.

Absents excusés : ANDRÉ Claude – ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance : RABERT Guylaine.

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2023-06-44

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 26 juin 2023,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des avancements de grade et des départs de la collectivité, il s'avère nécessaire de supprimer les postes ouverts budgétairement et devenus vacants suivants :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés à compter du 1^{er} juillet 2023			
Adjoint administratif	80%	1	C
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	B
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	B
Adjoint technique	100%	2	C
Emploi supprimé à compter du 1^{er} novembre 2023			
Ingénieur	100%	1	A

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 19 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet et au 1^{er} novembre 2023.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 25	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Guylaine RABERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rabert', is written over a rounded rectangular box.

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/06/2023 de la publication le 29/06/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.